



OBJECTIF

Rouvrir un mandat à date fixe et juger sa **pertinence**, non son respect. Vérifier relève du registre ; **valider** consiste à se demander si les règles méritent encore d'être suivies. Un mandat parfaitement respecté peut être devenu faux.

1 Informations Générales

AGENT CONCERNÉ (ACF-05)

MANDAT ROUVERT (ACF-13)

DATE DE LA PRÉSENTE REVUE

MOTIF DE LA REVUE

CONDUITE PAR (DDAO)

DATE DE LA PROCHAINE REVUE

2 Le Mandat tel qu'il a été signé

Recopier les valeurs en vigueur, sans les reformuler.

PÉRIMÈTRE AUTORISÉ

PLAFONDS CHIFFRÉS

REFUS OBLIGATOIRES

CRITICITÉ COTÉE (ACF-03)

AUTONOMIE DÉLÉGUÉE

RESPONSABLE NOMMÉ (ACF-14)



3 ⌚ CE QUI A CHANGÉ DEPUIS LA DERNIÈRE VALIDATION

Une ligne par changement constaté, même sans conséquence apparente.

NATURE	CE QUI A CHANGÉ	DEPUIS	EFFET POSSIBLE SUR LE MANDAT
Périmètre			
Volume			
Prix ou barème			
Fournisseur ou modèle			
Réglementation			
Personnes			

4 📋 GRILLE DE VALIDITÉ

Verdict par ligne : tient, à corriger, ne tient plus. Un seul « ne tient plus » interdit la reconduction.

#	QUESTION	VERDICT	MOTIF EN UNE PHRASE
1	Le périmètre autorisé correspond-il encore à l'usage réel ?		
2	Les seuils chiffrés disent-ils encore ce qu'ils voulaient dire ?		
3	La fréquence des décisions déléguées a-t-elle changé de nature ?		
4	La criticité cotée reflète-t-elle l'impact d'aujourd'hui ?		
5	L'indicateur poursuivi mesure-t-il toujours ce que l'on veut obtenir ?		
6	La supervision humaine se lit-elle encore, ou se signe-t-elle sans se lire ?		
7	La personne nommée est-elle en poste, informée et capable d'arrêter ?		
8	Le dispositif d'arrêt a-t-il été éprouvé, et dans quel délai agit-il ?		



5 ✓ VERDICT

Une seule issue pour l'ensemble du mandat.

ISSUE RETENUE

- ☐ **Reconduire en l'état.** Le mandat tient. Motif écrit obligatoire, même en cas d'accord unanime.
- ☐ **Corriger puis reconduire.** Seuils, périmètre ou indicateur réécrits, puis resignature.
- ☐ **Restreindre.** Autonomie abaissée, décisions ramenées en co-décision ou à l'humain.
- ☐ **Retirer.** Fin de la délégation à une date écrite, reprise humaine organisée.

6 ✍ CE QUE LA REVUE CHANGE ET SIGNATURES

CORRECTIONS À PORTER

FICHES À REPRENDRE

ÉCHÉANCE DE LA RESIGNATURE

DDAO

NOM & SIGNATURE

RESPONSABLE MÉTIER

NOM & SIGNATURE

Revue inscrite au registre des décisions (ACF-09) le · prochaine revue de validité le

À garder sous la main : le **ACF-13 - Mandat d'Agent**, qui porte les valeurs que cette revue juge, et le **ACF-09 - Registre des Décisions**, où la revue s'inscrit comme toute décision qui engage.